

Le lundi 11 avril 2022

21 h 00 - Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 04/04/2022

Ordre du jour

- Budget communal

- Vote du CDG (compte de gestion) établi par la trésorerie,
- Vote du compte administratif,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition,
- Vote du budget 2022.

- Budget « lotissement communal »

- Vote du CDG (compte de gestion) établi par la trésorerie,
- Vote du compte administratif,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget 2022.

- Délibération instaurant le droit de préemption urbain sur la commune de Dun.

- Annule et remplace la délibération 2021_034 - "Emprunt travaux connexes"

Présents : Florent PAULY, Oriane CARBALLIDO, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Sébastien HARAUT, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Eric PRZYBYL, Alexis VARUTTI

Absents ayant donné pouvoir : CANAL Gérard à Alexis VARUTTI

Absents excusés : Jean-Eric DAGORY

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire(s) de la séance: Alain CHAUCHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux connexes de l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal accepta la proposition à l'unanimité.

Délibérations du conseil

Vote du compte de gestion - Dun - 2022_032



Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote pour : 12

Vote du compte administratif - Dun - 2022 033

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAULY Florent présente le compte administratif comme suit :

1. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	60 466.91			149 714.93	60 466.91	149 714.93
Opérations exercice	200 847.86	136 867.34	422 641.74	545 503.29	623 489.60	682 370.63
Total	261 314.77	136 867.34	422 641.74	695 218.22	683 956.51	832 085.56
Résultat de clôture	124 447.43			272 576.48		148 129.05
Restes à réaliser						
Total cumulé	124 447.43			272 576.48		148 129.05
Résultat définitif	124 447.43			272 576.48		148 129.05

2. **Constata**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

M le Maire quitte la salle pour le vote



4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 11

Affectation du résultat de fonctionnement - Dun - 2022 034

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAULY Florent présentant l'affectation du résultat, comme suit :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 272 576.48

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	149 714.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	160 500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	122 861.55
Résultat cumulé au 31/12/2021	272 576.48
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	272 576.48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	124 447.43
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	148 129.05
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote pour : 12

Vote des taux d'imposition pour l'année 2022 - 2022 043

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

- De ne pas augmenter les taxes,
- Les taux applicables en 2022 seront donc :

Taxe Foncière (bâti) : 20.25 %, plus 21.15% du département, soit un total de taxe foncière bâti : 41.40 %

Taxe Foncière (non bâti) : 89.14 %

Vote pour : 12

Vote du budget primitif - 2022 044

Le Maire présente le rapport suivant :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Dun pour l'année 2021 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **1 522 254.53 Euros**
En dépenses à la somme de : **1 522 254.33 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	163 675.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	211 400.00
014	Atténuations de produits	36 600.00
65	Autres charges de gestion courante	91 180.00
66	Charges financières	17 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 400.00
022	Dépenses imprévues	20 587.00
023	Virement à la section d'investissement	150 505.57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 125.48
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		719 473.05



RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation des charges	32 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	38 110.00
73	Impôts et taxes	282 466.00
74	Dotations et participations	181 475.00
75	Autres produits de gestion courante	37 100.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	188.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	148 129.05
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		719 473.05

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 370.00
204	Etudes	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	574 634.00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 830.05
001	Report	124 447.43
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		802 781.48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	97 574.00
16	Emprunts et dettes Dotations, fonds divers et réserves	243 000.00
1068	Excédent de fonctionnement	124 447.43
10	Dotations fonds divers	26 800.00
165	Dépôts et cautionnement	2 600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	150 505.57
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 729.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 125.48
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		802 781.48

Vote pour 12



Approbation du CDG 2021 - lotissement communal - 2022 037

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote pour 12

Vote du compte administratif 2021 - lotissement communal - 2022 038

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAULY Florent présentant le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par PAULY Florent après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	95 179.91			84 500.06	95 179.91	84 500.06
Opérations exercice	129 770.89	127 394.89	129 770.89	129 770.89	259 541.78	257 165.78
Total	224 950.80	127 394.89	129 770.89	214 270.95	354 721.69	341 665.84
Résultat de clôture	97 555.91			84 500.06	13 055.85	
Restes à réaliser						
Total cumulé	97 555.91			84 500.06	13 055.85	
Résultat définitif	97 555.91			84 500.06	13 055.85	



2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M le Maire quitte la salle.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour 11

Affectation du résultat de fonctionnement - lot communal - 2022 039

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAULY Florent

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 84 500.06**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	84 500.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	131 179.91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2021	84 500.06
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	84 500.06
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	84 500.06
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote pour : 12

Vote du budget primitif lotissement communal

Le Maire présente le rapport suivant :



ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Dun pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **530 281.81 Euros**

En dépenses à la somme de : **530 281.81 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	62 260.09
023	Virement à la section	106 615.97
042	Opération de transfert	127 394.89
		296 270.95

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat fonctionnement	84 500.06
042	Opération d'ordre de transfert	129 770.89
70	Produits des services	72 000.00
		296 270.95

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution	97 555.91
040	Opération d'ordre	136 454.95
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	234 010 .86



RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement à la section	106 615.97
040	Opération d'ordre	127 394.89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		234 010 .86

Vote pour : 12

Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de DUN - 2022 045

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021-155 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération n° 2021-176 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2021, instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire intercommunal, précisant que ce droit de préemption s'applique au bénéfice de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix uniquement sur les zones économiques dont elle a la compétence et que ce même droit de préemption urbain est délégué aux communes membres de l'EPCI pour les parties habitat des zones U et AU de leurs territoires,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple dans les secteurs urbains et d'urbanisation future (zone U et AU) du territoire communal afin de mener à bien sa politique foncière ;

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide :

- **De charger et d'appliquer** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal le droit de préemption urbain.
- **D'instituer** un droit de préemption urbain simple sur les secteurs urbains et d'urbanisation future du territoire communal inscrits en zone U et AU du PLUi,
- **La création** d'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Vote pour : 12

Emprunt - travaux connexes liés à l'aménagement foncier - 2022 041

ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement foncier, une programmation de travaux connexes (validé par décision préfectorale du 17 septembre 2019) a été prévu.

Ces travaux (poses canalisations d'eau et compteur, fossés à combler, haie à planter, déboisement, débroussaillage, élagage, chemins à créer, gué à aménager, etc..) représentent un total de 319 745 € TTC.

Le Conseil Départemental accompagne financièrement ces travaux à hauteur de 75 % H.T soit une subvention globale de 199 841 €.



A cela s'ajoute 83 134 € TTC de frais supplémentaires (imprévus (10 %), suivi environnemental obligatoire des travaux, bilans environnementaux obligatoires en année 5 et année 10, maîtrise d'œuvre).

A savoir que la totalité des travaux et frais sont partagés à 54 % à charge de la commune et à 46 % à charge de l'AFAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier) de Dun avec extension sur Limbrassac.

Afin de pouvoir honorer les travaux et les frais supplémentaires des travaux connexes suite à l'aménagement foncier, à la charge de la commune, **il est nécessaire de recourir à plusieurs emprunts prévus au budget, et de l'autorisation de cette cession à titre de garantie du court terme.**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de deux prêts aux conditions suivantes :

Pour une avance sur la TVA, à savoir :

Montant emprunté : 43 000 €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 1,10 %

Intérêts trimestriels : 118,25 €

Echéance Finale : 43 118,25 €

Coût total : 946 €

Pour l'autofinancement H.t restant, à savoir :

Montant emprunté : 86 000 €

Durée : 10 ans

Taux fixe : 1,20 %

Trimestrialité : 2 284,80 €

Coût total : 5 392 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies par le Crédit Agricole Sud Méditerranée, et après délibération, décide :

- L'inscription au budget - cession de créances en garantie, dans le cadre des articles L313.23 à L313.34 du Code Monétaire et Financier,

- De contracter auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée deux prêts aux caractéristiques suivantes :

Pour une avance sur la TVA

Montant emprunté : 43 000 €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 1,10 %

Intérêts trimestriels : 118,25 €

Echéance Finale : 43 118,25 €

Coût total : 946 €

Pour l'autofinancement H.t restant :

Montant emprunté : 86 000 €

Durée : 10 ans

Taux fixe : 1,20 %

Trimestrialité : 2 284,80 €



Coût total : 5 392 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention, et à procéder à toutes les opérations entrant dans son champ d'application, en particulier aux demandes de versement ou de remboursement des fonds dans le cadre du capital du prêt.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bordereau de cession de créances et à constituer ainsi la garantie demandée.

Vote pour 12

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux connexes de l'aménagement foncier 2022 042

Monsieur le Maire expose qu'un appel d'offres conjoint entre la commune de Dun et l'AFAF de Dun avec extension sur Limbrassac (dans le cadre d'une convention de groupement de commandes) pour la réalisation des travaux connexes de l'aménagement foncier sur Dun avec extension sur Limbrassac, a été lancé le 8 janvier 2022 avec comme date butoir, pour la réception des offres, le 7 février 2022.

Cet appel d'offres avait donc pour but la réalisation de travaux connexes de l'aménagement foncier de Dun avec extension sur Limbrassac portés par la commune de Dun notamment, avec extension sur Limbrassac, répartis en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement-Hydraulique
- Lot 2 : Déboisement – Remise en culture
- Lot 3 : Plantations

Après analyse des offres reçues par le maître d'œuvre et l'assistant environnement (SOGEXFO et Adret Environnement), la commission d'appel d'offres commune entre la commune de Dun et l'AFAF, s'est réunie le 6 avril 2022 et a statué et choisi, pour les travaux connexes à charge de la commune de Dun, et qui constitue donc le budget prévisionnel des travaux :

N°Lot	Entreprise	Descriptif travaux connexes	Montant H.T	Montant TTC
1	CAZAL	Terrassement-Hydraulique	152 321,30 €	182 785,56 €
2	ONF	Déboisement-Remise en culture	344,22 €	413,06 €
3	ONF	Plantations	2 419,70 €	2 903,64 €
		Imprévus (10%)	15 508,52 €	18 610,22 €
		TOTAL	170 593,74 €	204 712,48 €

Le budget prévisionnel des travaux connexes à charge de la commune de Dun s'établit donc à 170 593,74 € H.T et 204 712,48 € TTC.

Monsieur le Maire informe alors que ces travaux sont susceptibles d'être co-financés par le Conseil Départemental de l'Ariège, à hauteur de 75 % du H.T, et présente donc le plan de financement suivant :



Financeurs	Taux	Montant escompté
Conseil départemental	75%	127 945,30 €
Commune de Dun	25%	42 648,44 €
TOTAL	100%	170 593,74 €

Il est donc fait état d'une possibilité de demande de co-financement à hauteur de 127 945,30 € (75 % du montant H.T des travaux) auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, décide de :

- **Valider** le budget prévisionnel présenté,
- **Valider et de demander** une participation de 75 % du H.T (125 945,30 €) du montant des travaux connexes au Conseil Départemental de l'Ariège,
- **Donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer et procéder à toute démarche relative aux décisions ci-dessus.

Vote pour 12

